



MAIRIE de
TOURVILLE-SUR-ODON

14210

Tél. 02 31 80 99 80

Fax 02 31 08 46 38

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 29 MARS 2018**
Qui s'est tenue à 18 h30 en mairie de Tourville sur Odon
Sous la Présidence de Monsieur Robert MICHEL, Maire

Présents : Catherine REGNIER- Marie-Claire LEVÊQUE- Gilbert DEBON - Didier BOULEY - Gilles GOUPIL - Fabienne MANSION - Jérôme VIBERT - Carole TURQUETIL- Aurélie BLONDEL- Alexandra BOURGUIGNON - Jean-Jacques MILLOT- Olivier HUET

Absents excusés : Chantal MOUSSAY (Pouvoir Marie-Claire LEVÊQUE) - Olivier LE MEILLEUR (Pouvoir Robert MICHEL)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

M. Le Maire, après une lecture des dépenses 2017, fait une analyse des données chiffrées. La présentation a déjà été faite en réunion de la commission des finances, élargie au conseil le 5 février 2018. M.DEBON est nommé président de séance. M. le Maire sort de la Salle. Le Conseil municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui présente :

Section de Fonctionnement : Les Dépenses réelles de Fonctionnement s'élèvent à la somme de 608.153,38 € et les Recettes réelles à 738.754,21 € soit un résultat de l'exercice de + 130.600,83€.

Compte tenu du report (excédent antérieur reporté) de 442.861,62€, l'excédent de clôture global en fonctionnement s'élève à + 573.462,45 €.

Section d'investissement :

Les Dépenses réelles d'Investissement de l'exercice 2017 s'élèvent à 88.446,97 € et les Recettes réelles de l'exercice 69.992,63€ soit un déficit de clôture de l'exercice de - 18.454,34€.

Compte tenu du report du déficit antérieur de - 53.749,38€, le déficit global d'investissement s'élève à - 72.203,72€.

Résultat Global du Compte Administratif 2017 : - 72.203,72€ + 573.462,45 € € soit +501.258.73 €.

Commentaires du maire sur le Fonctionnement et l'Investissement 2017

Dépenses de fonctionnement : En dessous du prévisionnel mais supérieures au CA 2016. Cela est dû à une forte augmentation des charges de personnel suite à de nombreux arrêts de maladie. La commune a dû assurer les remplacements de presque 3 agents en permanence.

Recette de Fonctionnement en baisse suite à la baisse de la DGF et des produits du service du domaine (article 70878) , baisse des redevances RAM en proportion de la baisse des charges pour revenir à l'équilibre.

Dépenses d'Investissement : légèrement inférieures à 2016 et nettement en dessous de celles de 2015 et 2014

Recettes Investissement Un supplément de Taxe d'Aménagement bienvenu.

Globalement, maintien et amélioration de l'excédent bien que l'excédent réel de l'exercice soit en baisse.

Vote du Compte Administratif par le Conseil Municipal

COMPTE DE GESTION : Le Compte de gestion 2017 de Madame la Trésorière de Caen Orne et Odon, qui reprend les mêmes montants que le Compte Administratif 2017, est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Accord du conseil à l'unanimité. Madame la Trésorière de Caen Orne et Odon présente la situation financière de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT : Après avoir pris connaissance du compte de résultat du budget, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la manière suivante : Le déficit d'investissement sera repris automatiquement en report.

Déficit antérieur reporté au compte 001 (Dépenses d'investissement) : 72.203,72€ arrondi à : 72.204€ ; Excédent de fonctionnement (réserve) au compte 1068 (recette en investissement) : 72.203,72€ arrondi à : 72.204€.

Excédent antérieur reporté en recettes de Fonctionnement au compte 002 : +501.258.73 €.
arrondi à : +501.259 €.

Approbation du conseil à l'unanimité pour l'affectation du résultat.

VOTE DES TAUX :

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2017.

- Taxe d'Habitation : 13,16%
- Taxe Foncier bâti : 30,95%
- Foncier Non bâti : 57,75%

Les taux restent inchangés en 2018

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter ces propositions de taux pour 2018.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après la réunion de travail de la commission des finances élargie au conseil du 20 mars 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

En section de fonctionnement dépenses et recettes, pour un montant de : **1.196.632 €**

En section d'investissement dépenses et recettes, pour un montant de : **627.629 €**

A l'occasion de la présentation des différentes rubriques des dépenses ci-après, des explications sont apportées.

Le Conseil à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2018

Indemnités du Maire et des Adjointes

Proposition des Indemnités maire et adjoints identiques à celle du BP 2017

Le Conseil à l'unanimité adopte les Indemnités du Maire et des Adjointes

Vote des contributions aux fonds de compensation des charges territoriales (Cpte 65541) : 7.600€ Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Monsieur le Maire de voter les subventions pour 2018 aux Associations selon le tableau suivant :

SUBVENTIONS BP 2018

Organismes bénéficiaires	BP 2018	Organismes bénéficiaires	BP 2018
		Report	5 380
SCOLAIRE		FORMATION	
Ecole Primaire (sorties)	1100	Centre Formation Apprentis	
Ecole Maternelle (sorties)	700		
Coopérative scolaire Primaire	325	BTP C F A (Caen)	60
Coopérative scolaire Maternelle	260		
Association des Parents d'Elèves	560	C F A (Alençon)	120
Foy socio-Educatif (FSE) Collège Verson	185		
SPORT		DIVERS	
ASLO Tourville	1600	Club de l'Amitié	250
Ass. Sportive Collège de Verson	150		
AS Foot Verson	150	Mosaïques (Animes tes Vacances)	2600
SOCIAL		Jumelage de l'Odon	500
Restau du Cœur (14 Mondeville)	200		
Banque Alimentaire Calvados	150	Lamido	500
Sous Total	5 380	TOTAL SUBVENTION	9 410

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter les subventions ci-dessus.

Compte rendu du conseil du 19 février 2018

Pas de remarques

- **Délibération pour reversement par Caen la mer de 75% de la taxe d'aménagement à la commune et autorisant le maire à signer la convention de reversement.**

Avec la création de la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017, la taxe d'aménagement a été instituée de plein droit au niveau de l'intercommunalité, en lieu et place des communes membres qui la percevait directement jusqu'à présent.

En date du 23 novembre 2017, la communauté urbaine a pris une délibération afin :

- d'instaurer un taux uniforme de taxe d'aménagement fixé à 5% sur l'ensemble de son territoire,
- d'harmoniser les exonérations facultatives prises antérieurement par les communes,
- de reprendre, partiellement, les secteurs initialement instaurés par les communes.

En date du 14 décembre 2017, la communauté urbaine a pris une délibération afin de fixer les modalités de reversement du produit de la taxe d'aménagement aux communes membres.

Il est prévu notamment qu'une convention doit être signée avec chaque commune membre.

- Proposition d'une **délibération** acceptant le reversement de 75% à la commune du produit de taxe d'aménagement, et autorisant le maire à signer la convention de reversement. Accord du Conseil à l'unanimité
- **Bureau de Contrôle Travaux Eglise** : Le maire informe le conseil que suite à la demande de l'Architecte un Bureau de Contrôle devra être présent à l'ouverture du chantier pour les missions L (Solidité des ouvrages constitutifs ou indissociables au bâtiment) et

LE (Solidité des existants);

Le maire a contacté 2 bureaux de Contrôles pour estimation.

- **Changements de tous les éclairages publics de type boule en cours dans la commune.**

Pour réduire les nuisances lumineuses, aider à protéger la biodiversité et mieux éclairer, un programme de changement des éclairages est en cours. Ces lampes vétustes, plus aux normes et énergivores sont remplacées par des Lampadaires LED.

-**Divers** : Chauffage appartement boucherie ; Bornage chemin des carrières par Géomat.

- **Attribution logement du 26 route de Bretagne.**

La Commune a délégué la mission à une agence ; Il sera occupé dès le début Avril.

- **Délibération : Fusion Administrative des deux écoles à Tourville sur Odon**

Fusion de l'Ecole Maternelle et Élémentaire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que

« le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département ».

Une fusion administrative des deux écoles a été proposée par Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale.

Elle a pour but de renforcer la cohérence pédagogique et administrative en dotant le nouveau groupe scolaire ainsi créé d'une direction unique de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

Elle permet aussi d'équilibrer les effectifs sur un groupe scolaire et de baisser le nombre moyen d'élèves par classe permettant davantage d'éviter des fermetures de classe.

Elle permet également d'avoir un interlocuteur unique pour la commune sur le groupe scolaire. Elle devrait assurer la continuité des apprentissages et maintenir les projets communs entre la maternelle et l'élémentaire, améliorer la professionnalisation par une meilleure formation de la Direction.

Le corps enseignant, favorable à la fusion, a rencontré au préalable les élus en présence de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Une autre rencontre a eu lieu avec la commission scolaire qui était majoritairement favorable à cette fusion.

Lors du Conseil municipal du 29 mars, le maire a présenté le projet de fusion aux élus.

Après débat et après en avoir délibéré

Le Conseil municipal a donné un avis favorable à la fusion administrative des deux écoles pour la rentrée de septembre 2018 par : 11 voix pour et 4 abstentions

- **Rapport des Commissions**

Gilbert Debon : Travaux : Reprise de la clôture du terrain de sport réalisée prochainement

Cour Ecole Maternelle côté route de Bretagne : Le Zéro Phyto appliqué désormais rend difficile l'entretien de cet espace. Aussi, 2 Allées en gravier rouge seront réalisées, l'une pour une sortie de secours, l'autre pour l'accès au logement de l'école et le reste sera engazonné.

Clôture terrain de tennis : Devis en cours dont l'un de 4200 euros TTC

Installation prévue de nouveaux porte vélos devant les commerces

Marie-Claire Lévêque: Visite du bâtiment de l'école, garderie et cantine avec le Médecin en Santé au Travail de la CMAIC.

Gilles Goupil : Pose de la fibre entre les 2 bâtiments

Fabienne Mansion : Arrivée de notre Bibliothécaire le 23 avril ; Changement horaire d'ouverture de la Bibliothèque ; prévu en plus le mercredi de 10H à 12H et le lundi de 16H à 19H.

AGENDA Conseil municipal : 23 Avril 2018 à 20H30

Séance levée à 21 H

Fait à Tourville sur Odon, le 5 Avril 2018

Le Maire, Robert MICHEL

Robert Michel

